

Arrêté inter-préfectoral portant

Prolongation, jusqu'au 19 juillet 2026, du délai d'instruction de la demande, en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole, de l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU (OUGC COGEST'EAU)

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre
national du Mérite

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion
d'honneur
Officier de l'Ordre National
du Mérite

Le préfet de la Vienne
Chevalier de la Légion
d'honneur
Chevalier de l'ordre
national du mérite

Le Préfet de la Charente-
Maritime
Chevalier de la Légion
d'Honneur
Chevalier de l'Ordre
National du Mérite

Le préfet de la Charente
Préfet coordinateur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime ;

Vu le décret du 3 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Jérôme HARNOIS, préfet de la Charente ;

Vu décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Serge BOULANGER, préfet de la Vienne ;

Vu le décret du 19 mars 2025 nommant Monsieur Simon FETET en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Maurice BARATE, préfet de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 18 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Patrick VAUTIER, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente, sous-préfet d'Angoulême ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 août 2025 portant nomination de Madame Murièle BOIREAU, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, sous-préfète de Poitiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel CAYRON, secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, et organisant sa suppléance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2025 donnant délégation de signature à M. Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-SG-SGAD-016 en date du 8 septembre 2025 donnant délégation de signature à Madame Murièle BOIREAU, secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, sous-préfète de l'arrondissement de Poitiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2025 prescrivant à la demande de l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU (OUGC COGEST'EAU), l'ouverture d'une enquête publique du 24 octobre 2025 à 9h au 24 novembre 2025 à 17h30 en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole ;

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur MANCEAU, commissaire enquêteur, transmis à l'OUGC COGEST'EAU le 19 décembre 2025 ;

Considérant que l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est sollicité ;

Considérant qu'il ne pourra être statué sur cette demande dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par le préfet du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au pétitionnaire ;

Considérant la demande faite à COGEST'EAU de prolonger l'instruction jusqu'au 19 juillet 2026 inclus et l'accord de COGEST'EAU en date du 6 mars 2026 ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Charente-Maritime :

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 19 juillet 2026 inclus pour l'instruction de la demande de l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU (OUGC COGEST'EAU) en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole sur son périmètre d'action.

Article 2 :

Les secrétaires généraux des préfectures de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Charente-Maritime, les sous-préfets de COGNAC, CONFOLENS, JONZAC, SAINT-JEAN-D'ANGELY, SAINTES, MONTMORILLON et ROCHECHOUART, les directeurs départementaux des territoires des départements de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de l'OUGC COGEST'EAU.

A Angoulême, le

Le préfet de Charente



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté inter-préfectoral portant

Prolongation, jusqu'au 19 juillet 2026, du délai d'instruction de la demande, en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole, de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau)

A Niort,

Le préfet des Deux-Sèvres,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Patrick VAUTIER



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté inter-préfectoral portant

**Prolongation, jusqu'au 19 juillet 2026, du délai d'instruction de la demande, en vue
d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage
d'irrigation agricole, de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau
(OUGC Cogest'eau)**

A Limoges,

Le préfet de la Haute-Vienne

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général.

Laurent MONBRUN



Arrêté inter-préfectoral portant

Prolongation, jusqu'au 19 juillet 2026, du délai d'instruction de la demande, en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole, de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau)

A Poitiers,

Le préfet de la Vienne,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la préfecture
de la Vienne,

Murièle BOIREAU

Arrêté inter-préfectoral portant

**Prolongation, jusqu'au 19 juillet 2026, du délai d'instruction de la demande, en vue
d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage
d'irrigation agricole, de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau
(OUGC Cogest'eau)**

A La Rochelle,

Le préfet de la Charente-maritime,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Emmanuel CAYRON

